



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 12 MARS 2024 À 19 H 00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

#### MESDAMES

- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire

#### MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS: Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Mme Joëlle Gendron, urbaniste aménagiste et relève à la direction générale adjointe.

#### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 12 mars 2024 soit adopté avec Varia ouvert.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Session du 13 février 2024
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Signature innovation en santé durable
    - 5.1.1 Projet de complexe culturel et sportif
  - 5.2 Marketing territorial
    - 5.2.1 3<sup>e</sup> concours – « Montmagny : Vol direct »
  - 5.3 GMR – Gestion des matières résiduelles
    - 5.3.1 Matières recyclables

2024-03-01



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3.1.1 Entente Éco entreprise Québec (ÉEQ) – Gestion des matières recyclables PGMR3 – Avis de conformité
- 5.3.1.2 Appel d'offre – Calendrier de travail
- 5.3.2 Boues de fosses septiques
  - 5.3.2.1 Prochain appel d'offre – État de situation et réflexion (comité)
- 5.4 Projet de SCRSI (Schéma de couverture de risques en sécurité incendie)
  - 5.4.1 Rapport annuel 2023
  - 5.4.2 Suivi échéancier
- 5.5 FRR (Fonds Régions et ruralité)
  - 5.5.1 VOLET 2
    - 5.5.1.1 FRR Volet 2 – 2023 modifications résolutions 2023-03-24
    - 5.5.1.2 Priorités 2024 FRR Volet 2 – 2024
  - 5.5.2 VOLET 3
    - 5.5.2.1 Projet St-Paul-de-Montmagny
    - 5.5.2.2 Projet mesurons nos Actions
    - 5.5.2.3 Projet natation Sud
- 5.6 Dossier éolien
- 5.7 CSSCS – Planification des espaces
- 5.8 Dossier Habitation
- 5.9 Accès Entreprise Québec (AEQ) – Adoption du PIAR
- 5.10 Adoption des priorités de la région Chaudière-Appalaches – OVT
- 5.11 Ressources humaines
- 5.12 Dossier « Services ambulanciers »
- 5.13 Mission à l'international - MRIF (Nouveau programme)
- 5.14 Reddition – MEC – Agent de santé durable (Camp de jour)
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
    - 6.1.1 Modification du règlement de zonage numéro 270 et 2021-03 (zone Ac-1 -Cap-Saint-Ignace)
  - 6.2 Entente de partage d'informations – MAPAQ
  - 6.3 Entente sectorielle – MAPAQ
    - 6.3.1 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2024-2028 (signatures)
    - 6.3.2 Comité directeur de l'entente sectorielle
  - 6.4 Atelier agricole
  - 6.5 Projets Fonds région ruralité (FRR), Volet 2
    - 6.5.1 Réalisation d'un carnet de santé pour l'ancienne église de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud – Salle héritage
    - 6.5.2 Stratégie de promotion territoriale – Saint-Paul-de-Montminy
    - 6.5.3 Concentration golf Casault – École secondaire Louis-Jacques-Casault
    - 6.5.4 Rendez-vous de la ruralité 2025
  - 6.6 Réaffectations au FRR volet 2
  - 6.7 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
    - 6.7.1 Modification au projet no 0260-2022-01 « Mise en valeur des filières agricoles et forestières sur le territoire de la Nouvelle-Beauce (année 2022-2023) »
      - 6.7.1.1 Projet d'acquisition de connaissances appuyé par la TGIRT
  - 6.8 Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
  - 6.9 Responsable des permis et conseiller en urbanisme
  - 6.10 Modification des plans d'urbanisme pour inclure les îlots de chaleur
  - 6.11 Journée régionale de Chaudière-Appalaches : nos milieux de vie en action
  - 6.12 Projets éoliens
  - 6.13 Projets régionaux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.13.1 Modification à la couverture d'assurance – Retrait de La chèvre et le chou
- 6.13.2 Traverse sur le tronçon MONK
- 6.13.3 Transport collectif
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Fondation Richelieu de Montmagny
  - 7.2 Scierie St-Michel inc.
  - 7.3 MAMH Offres de services aux municipalités et conseils municipaux
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de février 2024
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 mars 2024
  - 8.3 Affectations surplus et réserves
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 3.1 SESSION DU 13 FÉVRIER 2024

2024-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

**QUE** le procès-verbal de la session du 13 février 2024 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### 4. RENCONTRE

Une rencontre, en réunion de travail, a eu lieu avec Mme Rachel Bégin, nouvelle dg du CSSCS, afin de se présenter et d'échanger sur nos enjeux pour une meilleure connaissance.

Également, une rencontre à la demande de M. Bernard Généreux, député de la Côte-du-Sud, a eu lieu à 18h30 pour discuter des 2 sujets suivants: Immigration et Habitation

### 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

#### 5.1 SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE 5.1.1 PROJET DE COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF

La Chambre de Commerce et Industrie de la MRC continue la recherche de commanditaire et le plan a été mis à jour avec la collaboration des ADLS et de la MRC de Montmagny.

Le CSSCS a obtenu un rendez-vous pour continuer le travail du dossier au bureau de la sous-ministre du Ministère de l'Éducation. Des mises à jour ont été demandées et c'est ce que M. Juan Bélanger-Mercier, directeur du Service des ressources matérielles, a eu à produire.

Une rencontre du grand comité a eu lieu le lundi 25 mars afin de faire le point mais aussi des sorties planifiées pour faire parler de nous.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.2 MARKETING TERRITORIAL - 3<sup>E</sup> CONCOURS - « MONTMAGNY : VOL DIRECT »

Le 3<sup>e</sup> concours a été lancé mercredi 28 février dernier.

Le concours est disponible en français, en anglais et en espagnol.

L'objectif est de faire connaître notre MRC et on vise 50 participants. À l'issue de la période de dépôt de candidatures, 5 gagnants qui auront la chance de venir découvrir notre MRC et de laisser du matériel de leur découverte en lien avec notre slogan « Probablement Probable ». Le lien est disponible en page principale du site web de la MRC de Montmagny, selon la langue souhaitée.

Merci de partager dans vos réseaux et dans parler autour de vous :

<https://www.montmagny.com/>

### 5.3 GMR – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 5.3.1 MATIÈRES RECYCLABLES

##### 5.3.1.1 Entente Éco Entreprise Québec (ÉEQ) – Gestion des matières recyclables PGMR3 – Avis de conformité

La MRC, en collaboration avec les municipalités locales, a soumis officiellement ses données et les demandes de dérogations à l'annexe C à Éco-Entreprise Québec (ÉEQ). On vise à finaliser ce volet d'ici le 15 mars prochain.

La MRC de Montmagny vient de recevoir l'avis de conformité de son PGMR3 suite à l'avis de non-conformité reçu et des modifications apportées. Une résolution, visant à adopter le PGMR3 par règlement, est déposée aux membres du conseil.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny vient de recevoir l'avis de conformité pour son Plan de gestion des matières résiduelles 3 (PGMR3);
- CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire d'adopter le PGMR3 via un règlement;
- CONSIDÉRANT le projet de résolution déposé à ce sujet aux membres du conseil de la MRC de Montmagny;

**2024-03-03  
AVIS DE MOTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QU'un avis de motion est donné à l'effet que le règlement 2024-115 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la MRC de Montmagny sera adopté lors d'une prochaine session du conseil.

Voici le projet déposé aux membres du conseil de la MRC de Montmagny :

ATTENDU que la MRC de Montmagny doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

ATTENDU que le \_\_\_ avril 2024 est entré en vigueur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR3) de la MRC de Montmagny;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ATTENDU que la MRC de Montmagny a adopté, le 11 juillet 2023, par sa résolution n° 2023-07-06, son projet de PGMR;

ATTENDU que conformément à la LQE, la MRC de Montmagny a tenu deux assemblées de consultation publique les 12 et 13 septembre 2023 et a apporté les modifications nécessaires à son projet de PGMR;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis, le 12 mars 2024, un avis confirmant que le projet de PGMR est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR entre en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la session du 12 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par \_\_\_\_\_  
et résolu de statuer, par règlement, ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles, déclaré conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux orientations du gouvernement par RECYC-QUÉBEC, est adopté.
3. Ce document, joint aux présentes, constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031 de la MRC de Montmagny et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.
4. Conformément à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PGMR entrera en vigueur le 17 avril 2024;
5. Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR.

### **5.3.1.2 Appel d'offres Collecte sélective (ÉEQ) – Calendrier de travail**

Dès que nous aurons signé l'entente avec ÉEQ, on vise à travailler le devis avec les municipalités (et la ville de Montmagny comme référence) pour aller en appel d'offres au plus tard en juin 2024 mais idéalement en mai 2024. Le contrat débiterait en janvier 2025.

Conformément à l'entente, le devis de soumission devra au préalable être soumis à ÉEQ (Éco Entreprise Québec) pour validation et approbation.

### **5.3.2 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

#### **5.3.2.1 Prochain appel d'offres – État de situation et réflexion (comité)**

Le contrat actuel se termine au plus tard le 31 décembre 2024.

Une rencontre a eu lieu avec la ville de Montmagny pour étudier sérieusement la possibilité qu'ils traitent les boues de fosses septiques en 2025. Nous sommes à leurs fournir les données et ils seront en mesure de nous rendre une réponse dans un délai de 6 semaines environ.

Un comité « Boues de fosses septiques » devrait donc avoir lieu d'ici le 18 avril à ce sujet.

La MRC vise à aller en appel d'offres au plus tard en juin 2024.

### **5.4 PROJET DE SCRSI2 (SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE)**

#### **5.4.1 RAPPORT ANNUEL 2023**

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie adopté par leur MRC;



No de résolution  
ou annotation

2024-03-04

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ses actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport et qu'il a été reçu à la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'adopter** le Rapport d'activité annuel de la MRC de Montmagny, suite à la réception des rapports des municipalités locales, en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie adopté par la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 5.4.2 SUIVI ÉCHÉANCIER

Le SCRSI révisé a été transmis au réviseur pour mise en page et préparation de la version finale pour dépôt officiel.

L'échéancier suivant est déposé pour les prochaines actions à venir;

<b>SCRSI révisé</b>		
<b>Février 2024</b>		
Remise du SCR pour mise en page et correction.	Semaine du 12 février	
Mandat à l'externe (Marie-France Bellavance)		
<b>Mars 2024</b>		
Rencontre du CSI (Présentation du SCR)	Proposition de rencontre au CSI dans la semaine du 11 mars	
Transmission du projet de SCRSI révisé (2) aux dg, aux maires et aux directions incendie	Semaine du 11 mars	
Présentation du projet de Schéma (SCRSI2) aux municipalités: Durée 2h00 14h00 : 1 <sup>ère</sup> rencontre ou 19h00 2 <sup>e</sup> rencontre	<b>Semaine du 18 ou 25 mars.</b>  <b>20 mars pour les dg</b> <b>À 13h30</b>	
<b>Avril et MAI 2024</b>		
Adoption du projet au conseil de la MRC (modèle résolution sera fournis)	<b>Séance 14 mai 2024</b>	
Adoption du projet et du plan par les municipalités (modèle résolution sera fournis)	<b>Séance du 8 avril et ss. pour les municipalités</b>	
Avis public Journal pour publication	Transmission à l'Oie blanche du 10 mai →	
Avis public de consultation	Publication le 15 mai	
Consultations publiques diffusées sur Facebook Live à 19h00	Jeudi le 23 mai 2024 à 19h00, salle 302 et 302-A + diffusion web	
<b>FIN MAI 2024</b>		
Transmission du rapport de consultation à la MRC par le coordonnateur.	Une fois l'ensemble des résolutions et du rapport de consultation reçu.	



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.5 FRR (FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ)

#### 5.5.1 VOLET 2

##### 5.5.1.1 FRR Volet 2 – 2023 Modifications résolutions 2023-03-12

- ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Montmagny a adopté les priorités 2023 du FRR volet 2 en mars 2023 par le biais de la résolution 2023-03-12;
- ATTENDU QUE le tableau des priorités déposé au conseil des maires n'a pas été inséré dans la résolution;

2024-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le conseil de la MRC de Montmagny modifie la résolution 2023-03-24 et que les priorités 2023 du FRR -volet 2 soient les suivantes :

#### ENVELOPPE DU FRR POUR 2023 AU MONTANT de \$1 341 691

		BUDGET 2023	1 341 691,00 \$
<b>#</b>	<b>SECTEUR Priorités d'action</b>		<b>SOUS-TOTAL</b>
1.	Planification et aménagement du territoire Travaux pour adoption du schéma (solaires) Autres dossiers reliés à l'aménagement et au développement du territoire (cabanes)	40 000,00 \$ 60 000,00 \$	
2.	Administration Travaux de gestion de l'entente (salaires direction) <b>Bonification enjeu 2023</b>	8 900,00 \$ <b>8 315,00 \$</b>	
			<b>117 225,00 \$</b>
2.	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise (industrielle, touristique, agricole et autres types) Mentorat d'affaires Travailler à la mise en place d'actions découlant de la stratégie de développement économique, rural, touristique et industriel Travailler à la mise en place d'actions découlant de la stratégie de développement économique, rural, touristique et industriel (salaires)	8 387,00 \$ 30 000,00 \$ 295 395,00 \$	
			<b>303 762,00 \$</b>
4.	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie Travailler à la mise en place d'actions découlant du PALEE 2014-2019 par l'implication et le soutien des agents ruraux (salaires) <b>Bonification enjeu 2023</b>	86 566,00 \$ <b>20 000,00 \$</b>	
			<b>136 566,00 \$</b>
6.	Développement culturel (actions entente)	20 000,00 \$	<b>20 000,00 \$</b>
7.	Actions vis la Table de développement régional de la MRC de Montmagny et actions en lien avec le PALEE		
9.	Mettre en place un fonds d'aide aux communautés pour la réalisation de projets structurants identifiés et réalisés par les communautés (Pacte rural)		
	Pacte rural local et régional (base) \$326 644 POZA (\$20 000 Pacte rural régional 2017-2018 et \$20 000 en 2018-2019) Projet ARTERRE/Agent de maillage Marché virtuel - Agent POZA Agent Missions, partenariat et Stages Internationaux Stratégies touristiques TREMCA	483 453,00 \$ 30 000,00 \$ 10 000,00 \$ 20 000,00 \$ 40 000,00 \$ 20 000,00 \$ 35 000,00 \$ 10 000,00 \$	
	<b>STRATÉGIE MARKETING TERRITORIALE - AFFICHAGE ET PROMOTION</b>	<b>60 685,00 \$</b>	
	TACA, TRESCA, BERCE DU CALICASE Transport collectif Patronage - nouvelles actions Draquon	25 000,00 \$ 15 000,00 \$ 15 000,00 \$	
			<b>764 138,00 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1 341 691,00 \$</b>

**QUE** celles-ci soient également publiées sur le site internet de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

#### 5.5.1.2 Priorités 2024 - FRR Volet 2

- ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Montmagny a accepté les priorités 2024 du FRR volet 2 lors de la préparation du budget 2024;

2024-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**QUE** le conseil de la MRC de Montmagny adopte le tableau des priorités 2024 du FRR -volet 2 soient les suivantes :

### ENVELOPPE DU FRR POUR 2024 AU MONTANT de \$1 341 691

#	SECTEUR Priorités d'action	BUDGET 2024	1 341 691,00 \$
1.	Panification et aménagement du territoire		SOUS-TOTAL
	Travaux pour adoption du schéma (salaires)	40 000,00 \$	
	Autres dossiers reliés à l'aménagement et au développement du territoire (salaires)	60 000,00 \$	
2.	Administration		
	Travaux de gestion de l'entreprise (salaires direction)	8 900,00 \$	
	<b>bonification enjeu 2023</b>	<b>6 345,00 \$</b>	
			117 225,00 \$
3.	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise (industrielle, touristique, agricole et autres types)		
	Mentorat d'affaires	8 367,00 \$	
	Travailler à la mise en place d'actions découlant de la stratégie de développement économique, rural, touristique et industriel		
	Travailler à la mise en place d'actions découlant de la stratégie de développement économique, rural, touristique et industriel (salaires)	295 395,00 \$	
			303 762,00 \$
4.	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie		
	Travailler à la mise en place d'actions découlant du PALEE 2014-2019 par l'implication et le soutien des agents ruraux (salaires)	106 566,00 \$	
	<b>bonification enjeu 2023</b>		
			106 566,00 \$
6.	Développement culturel (actions orientée)	20 000,00 \$	20 000,00 \$
7.	Actions via la Table de développement régional de la MRC de Montmagny et actions en lien avec le PALEE		
9.	Mettre en place un fonds d'aide aux communautés pour la réalisation de projets structurants identifiés et réalisés par les communautés (Pacte rural)		
	Pacte rural local et régional (base) S33E 544	483 453,00 \$	
	Marché virtuel - La Chèvre et le chou	20 000,00 \$	
	POZA, Agent, Arterre, etc.	80 000,00 \$	
	Missions, partenariat et Stages Internationaux	20 000,00 \$	
	Stratégies touristiques	32 000,00 \$	
	TREMCA	10 000,00 \$	
	<b>STRATÉGIE MARKETING TERRITORIALE - AFFICHAGE</b>	<b>25 000,00 \$</b>	
	<b>STRATÉGIE MARKETING TERRITORIALE - PROMOTION</b>	<b>30 988,00 \$</b>	
	TACA, TRESCA, BERCE DU CAUCASE	25 000,00 \$	
	Transport collectif?	15 000,00 \$	
	Patrimoine - nouvelles actions	15 000,00 \$	
	Immigration (113089/3 ans)	37 697,00 \$	
	Agent de développement immobilier		
			794 138,00 \$
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1 341 691,00 \$</b>

**QUE** celles-ci soient également publiées sur le site internet de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 5.5.2 VOLET 3

#### 5.5.2.1 Projet Saint-Paul-de-Montminy

- CONSIDÉRANT le projet de réfection de la patinoire extérieure de la municipalité de St-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une discussion entre les municipalités du centre pour en accepter les modalités;
- CONSIDÉRANT que le projet a également été soumis aux membres du comité de Signature Innovation pour acceptation du projet;
- CONSIDÉRANT le protocole intervenu de financement intervenu avec la municipalité à ce sujet;

2024-03-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny entérine le protocole de financement intervenu avec la municipalité de St-Paul qui accorde une aide financière de 56 818\$ via le FRR-volet 3 (Signature innovation), pour l'élaboration du projet « Réfection de la patinoire » totalisant des investissements de 218 420\$.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.5.2.2 Projet Mesurons nos actions

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny souhaite l'élaboration d'un laboratoire vivant qui sera mesurable et quantifiable. De cette façon, il sera possible d'évaluer nos actions, avoir des cibles concrètes et avoir des indicateurs mesurables pour analyser la portée de nos actions.
- CONSIDÉRANT QUE la fin du premier plan d'action aura lieu en 2025 et qu'il est impératif d'élaborer nos cibles, nos indicateurs et de les analyser afin de documenter notre démarche.
- CONSIDÉRANT QUE la mesure est l'enjeu principal évoqué par la MRC de Montmagny dans ce dossier.

2024-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny demande une aide financière de 3 822\$ au Projet Mesurons nos actions, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 4776,96\$.

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 3 (Signature Innovation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

**QUE** la MRC de Montmagny mandate comme représentante, Frédérique Boulet, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 (Signature Innovation).

### 5.5.2.3 Projet natation sud

- CONSIDÉRANT le projet « *Le Sud embarque dans le club de la gratuité nautique!* » dont les promoteurs sont les municipalités de SAINT-FABIEN-DE-PANET, STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD, LAC-FRONTIÈRE ET ST-JUST-DE-BRETENIÈRES;
- CONSIDÉRANT que le projet représente un coût total de \$4700 dont une aide financière de \$3760;

2024-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 3 760\$ aux Municipalités de Saint-Fabien-de-Panet, Ste-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière et St-Just-de-Bretonnières selon le prorata des inscriptions par municipalité via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet « *Le Sud embarque dans le club de la gratuité nautique!* » totalisant des investissements de 4 700\$ tel que présenté dans le formulaire de demande.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.6 DOSSIER ÉOLIEN

Les soirées d'informations tenues par KRUGER pour le projet de St-Paul-de-Montminy ont eu lieu les 27, 28 et 29 mars dernier respectivement dans les municipalités de St-Paul, de Notre-Dame-du-Rosaire et de la ville de Montmagny.

En avril, en réunion de travail, il y aurait une rencontre avec l'Alliance de l'est et les membres du conseil sur le suivi financier des projets.

Un rappel des modalités redevances pour les projets selon entente avec l'alliance de l'Est a été redéposé aux élus pour information.

### 5.7 CSSCS – PLANIFICATION DES ESPACES

- CONSIDÉRANT le projet de planification des besoins d'espaces inscrit dans Plan québécois des infrastructures 2025-2035 déposé par le Centre de Services scolaire de la Côte-du-sud;
- CONSIDÉRANT qu'à l'Annexe 6 le projet de Complexe culturel et sportif fait partie des projets du CSSCS;

2024-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du projet de planification des besoins d'espace du CSSCS et que le conseil de la MRC de Montmagny réaffirme son besoin de voir se concrétiser le projet de Complexe culturel et sportif compte tenu qu'il s'agit d'un projet concerté dans la communauté;

QU'en plus d'un projet concerté, son utilisation serait optimisée dans une perspective scolaire, culturel, sportive et communautaire, ce qui devrait être le modèle préconisé par les gouvernements des divers paliers compte tenu qu'il s'agit de deniers publics;

QUE le milieu municipal est collaborateur et souhaite travailler avec le CSSCS à trouver des solutions qui permettent le développement des jeunes et de nos organisations respectives dans une perspective de développement du milieu.

### 5.8 DOSSIER HABITATION

- CONSIDÉRANT QUE le dossier HABITATION est une priorité dans la MRC de Montmagny compte tenu du manque de logements constaté ce qui freine le développement de la MRC;
- CONSIDÉRANT le projet déposé au montant de 312 500\$, en partenariat avec la MRC de L'Islet, dans le cadre du FRR – Volet 1 du MAMH pour un projet d'une durée estimée de 30 mois;
- CONSIDÉRANT que la MRC peut engager des dépenses suite au dépôt du projet effectué le 14 février 2024;

2024-03-10.1

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

2024-03-11

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le conseil de la MRC de Montmagny confirme une contribution pour une somme de 32 500\$ en services d'accompagnement (locations de salle, services internes de la MRC tels aménagement, communications, etc..) et également une contribution d'une somme de 30 000\$ pour les services administratifs de gestion du projet;

QUE l'on autorise la publication d'une offre d'emploi pour le poste de coordonnateur.trice du développement immobilier.

### 5.9 ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) – ADOPTION DU PIAR

- CONSIDÉRANT l'équipe d'innovation en lien avec le protocole d'entente intervenue avec le Ministère du développement Économique et de l'innovation (MEIÉ);

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny accepte le plan de travail déposé pour 2024-2025;

QUE ce plan soit également publié sur le site internet de la MRC de Montmagny conformément aux directives de Accès Entreprise Québec (AÉQ).

### 5.10 ADOPTION DES PRIORITÉS DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES (OCCUPATION ET VITALITÉ DU TERRITOIRE-OVT)

Le résultat des consultations et des travaux du MAMH et de la TREMCA (Table Régionale des Élus Municipaux de Chaudière-Appalaches) seront disponibles sous peu et les MRC sont invitées à passer une résolution en avril 2024 pour approuver le processus.

La directrice générale fait partie du comité de travail des OVT via la Table CAR-MRC.

Les préfets font également partis du comité d'approbation du processus de consultation effectué par le MAMH via la TREMCA.

À SUIVRE!

### 5.11 RESSOURCES HUMAINES

La MRC a mis fin à l'entente de services pour la fourniture de services en secrétariat par la Chambre de Commerce (2 jours/semaine). Cette fin de services s'est faite dans l'harmonie malgré le niveau de compétence fournie qui ne correspondait vraiment pas aux attentes de la direction générale de la MRC.

La MRC a fait paraître une offre d'emploi en ciblant les personnes recherchant un emploi à temps partiel ou une personne retraitée qui souhaite un revenu d'appoint.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.12 DOSSIER « SERVICES AMBULANCIERES »

En p.j., vous trouverez la lettre reçue du CISSS-CA suite à la réception de la résolution adoptée par le conseil de la MRC et aussi suite à une rencontre avec le CISSS-CA le 14 février dernier à ce sujet (Préfet, dg et maire de St-Fabien-de-Panet).

On se rappelle que la MRC avait libellé une résolution acceptée et validée (et bonifiée) par les maires, qui respectait le sentiment de sécurité recherché.

La MRC a été à l'écoute. La MRC a demandé au CISSS-CA d'expliquer le concept proposé de déploiement dynamique avec vidéo à l'appui. Ce que le CISSS-CA a fait. Finalement, la MRC a demandé une conversion à 100% de l'horaire à faction en horaire à l'heure, laquelle a été approuvée par les maires. Comme le CISSS-CA n'a pas les budgets pour convertir à 100%, donc il conserve le statu quo à ce moment-ci en lien avec la résolution des maires.

Suite à la décision du CISSS de maintenir le statu quo, la MRC a été interpellée car le milieu ambulancier n'est pas content de ne pas passer à un horaire à l'heure de 12 heures, avec déploiement dynamique la nuit (ce qu'il dénonçait auprès de la population).

Suite à une rencontre avec la compagnie ambulancière, nous sommes en attente d'une lettre de leur part nous détaillant leur demande par écrit visant maintenant à accepter la conversion de l'horaire à faction, en horaire à l'heure, pour un 12 heures de 6h00 à 18h00. La MRC pourra par la suite acheminée la lettre au CISSS-CA.

### 5.13 MISSION À L'INTERNATIONAL – MRIF (NOUVEAU PROGRAMME)

Suite à la mission avec La Martinique et le projet de faire une semaine québécoise en Martinique et une semaine martiniquaise à Montmagny, la MRC a déposé une demande dans un nouveau programme du MRIF (la MRC a demandé une somme de \$20 000 sur le nouveau fonds de \$135 000 à l'échelle du Québec). La date limite était le 1<sup>er</sup> mars 2024.

<https://www.quebec.ca/gouvernement/relations-internationales/appels-projets-international/programme-internationalisation-municipalites-quebec>

Tel que discuté avec les représentants de La Martinique, on souhaiterait que ce soit une mission économique et culturelle afin de présenter certains produits et entreprises, dans une perspective « jeunes ». Sur les 8 représentants, on vise à ce que la délégation comprenne minimalement 2 jeunes (entrepreneurs, musiciens, etc...) avec une compétence pour mettre de l'avant les spécificités et les attraits de notre région.

Pour le volet culturel, le Carrefour mondial de l'accordéon avait été visité par la délégation martiniquaise et le Carrefour aurait un intérêt à participer à cette mission. La Chambre de Commerce a aussi été interpellée.

À SUIVRE.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.14 REDDITION – MEC- AGENT DE SANTÉ DURABLE (CAMP DE JOUR)

- Considérant le projet de mise en commun pour la création du poste d'agent en santé globale dans le cadre du FRR -Volet 4 du MAMH – Soutien à la coopération intermunicipale;

2024-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le conseil prenne acte du dépôt de la reddition du projet dans le cadre du FRR – Volet 4 pour le projet d'embauche d'un agent en santé globale.

**ADOPTÉ**

## 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

#### 6.1.1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270 ET 2021-03 (ZONE AC-1) – CAP-SAINT-IGNACE

Point d'information sur un projet agrotouristique de la Bergerie des petites laineuses. L'entreprise doit faire une demande à la CPTAQ. En parallèle, la modification au règlement de zonage doit être présentée au Comité consultatif agricole. En conséquence, la présentation de l'avis de conformité est reportée.

### 6.2 ENTENTE DE PARTAGE D'INFORMATIONS – MAPAQ

2024-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer l'*Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une municipalité régionale de comté dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole* pour et au nom de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 6.3 ENTENTE SECTORIELLE - MAPAQ

#### 6.3.1 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES 2024-2028 (SIGNATURES)

2024-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à verser les sommes de 6 474 \$ pour l'année financière 2024-2025, de 6 798 \$ pour l'année financière 2025-2026, de 7 478 \$ pour l'année financière 2026-2027, de 8 599 \$ pour l'année financière 2027-2028 conformément à la clause 6 de l'*Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2024-2028*,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**D'AUTORISER** le préfet à signer l'*Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2024-2028* pour et au nom de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 6.3.2 COMITÉ DIRECTEUR DE L'ENTENTE SECTORIELLE

2024-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE NOMMER** Mme Catherine Boudreault, agente de développement agroalimentaire, pour représenter la MRC de Montmagny au comité directeur de l'*Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2024-2028*.

**ADOPTÉ**

### 6.4 ATELIER AGRICOLE

Suivi de la rencontre du comité de gestion qui a l'intention de réaliser une démarche de réflexion stratégique avec les intervenants du milieu pour assurer la pérennisation du projet.

- CONSIDÉRANT la soumission de Simple Clic (Mme Rosalie Voyer) pour l'animation du jardin collectif à Saint-Paul-de-Montminy au taux habituel de 25 \$ de l'heure;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une personne responsable de l'animation sur place et de l'expérience de Mme Voyer dans ce rôle depuis les 2 dernières années;

2024-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR: M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la soumission de Simple Clic (Mme Rosalie Voyer) au montant de 15 650 \$ plus taxes pour l'animation du jardin collectif à Saint-Paul-de-Montminy.

**ADOPTÉ**

### 6.5 PROJETS FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR), VOLET 2

#### 6.5.1 RÉALISATION D'UN CARNET DE SANTÉ POUR L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD – SALLE HÉRITAGE

- CONSIDÉRANT le besoin exprimé par la municipalité de réaliser une démarche de réflexion et un carnet de santé du bâtiment de l'ancienne église – salle l'Héritage;
- CONSIDÉRANT l'appel à projets du Conseil du patrimoine religieux du Québec (ci-après: « CPRQ ») pour soutenir des comités de réflexion se penchant sur l'avenir des bâtiments patrimoniaux religieux et que ce programme permet de financer, entre autres, la réalisation d'un carnet de santé;
- CONSIDÉRANT les discussions du comité de mise en œuvre du FRR volet 2 pour que la municipalité dépose une demande au CPRQ en priorité.



No de résolution  
ou annotation  
**2024-03-17**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 7 956 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud pour la réalisation du projet numéro 18035-2024-03-01 « Réalisation d'un carnet de santé pour l'ancienne église de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud – Salle Héritage », un projet totalisant un investissement prévu de 9 945 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.5.2 STRATÉGIE DE PROMOTION TERRITORIALE – SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

- CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy s'inscrit dans le cadre de sa planification stratégique 2023-2030;
- CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir l'offre et le développement résidentiel sur le territoire;

**2024-03-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 34 156,80 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour la réalisation du projet numéro 18030-2024-03-02 « Stratégie de promotion territoriale », un projet totalisant un investissement prévu de 42 696 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.5.3 CONCENTRATION GOLF CASAULT – ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES-CASAULT

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny soutient la création de programme de type sport-études pour le développement personnel et une meilleure scolarisation des jeunes de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de concentration golf Casault vise à favoriser la persévérance scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE les équipements du projet seront aussi accessibles à la population;

**2024-03-19**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 10 000 \$ de l'enveloppe régionale à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault pour la réalisation du projet numéro REG-2024-03-01 « Concentration golf Casault », un projet totalisant un investissement prévu de 148 319 \$.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.5.4 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ 2025

M. Alain Fortier réitère se porter volontaire pour que la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud accueille la prochaine édition du Rendez-vous de la ruralité au printemps ou à l'été 2025.

2024-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny engage la somme de 9 000 \$ de l'enveloppe régionale pour la réalisation du projet numéro REG-2024-03-02 « Rendez-vous de la ruralité 2025 », un projet totalisant un investissement prévu de 13 200 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.6 RÉAFECTATION AU FRR VOLET 2

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvé dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 80% du financement total des projets doit être respectée;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution no 2022-06-15, avait octroyé une aide financière au projet numéro 18035-2022-06-1 « Projet d'embellissement et améliorations de la sécurité de Sainte-Euphémie – enseignes et panneaux » de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que les sommes résiduelles doivent pouvoir être réinvesties dans d'autres projets selon l'enveloppe d'attache et en vertu du cadre applicable au volet 2 du FFR;

2024-03-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny retourne dans l'enveloppe locale du FFR volet 2 affectée à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud le montant résiduel de 6 828,02 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet numéro 18035-2022-06-1 « Projet d'embellissement et d'amélioration de la sécurité de Sainte-Euphémie – enseignes et panneaux »;

**ADOPTÉ**

### 6.7 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

#### 6.7.1 MODIFICATION AU PROJET NO 0260-2022-01 « MISE EN VALEUR DES FILIÈRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-BEAUCE (ANNÉE 2022-2023) »

- ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a approuvé, dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), le projet d'intervention ciblée pour la « Mise en valeur des filières agricoles et forestières sur le territoire de la Nouvelle-Beauce (année 2022-





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

2023) » et décrit dans la présente résolution;

- ATTENDU QUE la MRC de Montmagny, comme délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a déjà accepté, par la résolution numéro 2022-06-25, de verser le montant de 7 910 \$ pour ce projet d'intervention ciblée qui totalisait un investissement prévu de 10 546,50 \$;
- ATTENDU QUE le coût de ce projet d'intervention ciblée a augmenté par rapport au projet initialement adopté;
- ATTENDU QUE le montant accordé dans le cadre du PADF pour ce projet d'intervention ciblée a été modifié dans les limites des critères d'admissibilité du PADF;

**2024-03-22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE MODIFIER** l'aide accordée à la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le projet d'intervention ciblée numéro 0260-2022-01 « Mise en valeur des filières agricoles et forestières sur le territoire de la Nouvelle-Beauce (année 2022-2023) » et que la somme de 9 081 \$ (au lieu de 7 910 \$) soit versée pour un investissement total révisé de 12 077,50 \$ (au lieu de l'investissement initial prévu de 10 546,50 \$);

**QUE** le directeur général adjoint de la MRC de Montmagny soit autorisé à signer le protocole d'entente de financement modifié avec le promoteur, la MRC de La Nouvelle-Beauce;

**ADOPTÉ**

### **6.7.2 PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCE APPUYÉ PAR LA TGIRT**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le MRNF a accordé des montants, dans le cadre du PADF, pour favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT) de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;

ATTENDU QUE, dans le cadre du PADF, une proposition de projet d'acquisition de connaissances (décrite à la suite de la résolution) a été déposée à la Table GIRT et a obtenu l'appui de celle-ci;

ATTENDU QUE cette proposition de projet répond aux critères du PADF et qu'elle a été jugée admissible par le MRNF;

**2024-03-23**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**QUE** la MRC de Montmagny, à titre de déléguataire désignée pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), affecte la somme de 10 498,75 \$ pour la première phase (année 2023-2024) du projet intitulé « Projet d'acquisition de connaissances sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier opérationnels de Chaudière-Appalaches » et qu'à ce titre, la MRC de Montmagny s'engage à réaliser le projet;

**QUE** le directeur général adjoint de la MRC de Montmagny soit autorisé à signer le contrat de service avec les contractants et tout autre document utile pour la réalisation du projet.

**ADOPTÉ**

### **6.8 AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

- CONSIDÉRANT la lettre de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches du 4 mars 2024 au sujet de la contribution du monde municipal pour l'année 2024;

**2024-03-24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte de verser une contribution municipale de 1 500 \$ à la gestion administrative de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches pour l'année 2024.

**ADOPTÉ**

### **6.9. RESPONSIBLE DES PERMIS ET CONSEILLER EN URBANISME**

- CONSIDÉRANT la démarche pour combler un poste toujours vacant en inspection municipale;
- CONSIDÉRANT les qualifications et l'expérience de la personne retenue par le comité;
- CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche effectuée par le comité;

**2024-03-25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny procède à l'embauche de Isabel Victoria Torres Ospino à titre de responsable des permis et conseiller en urbanisme conformément aux conditions convenues entre les parties à compter du 25 mars 2024.

**ADOPTÉ**

### **6.10 MODIFICATION DES PLANS D'URBANISME POUR INCLURE LES ÎLOTS DE CHALEUR**

Une disposition sur la lutte contre les îlots de chaleur urbains a été introduite à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (par les articles 8 et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

121 du projet de loi 67). Les municipalités locales doivent identifier dans leur plan d'urbanisme toute partie de leur territoire qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain. Le plan d'urbanisme doit aussi décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur. L'obligation d'intégrer ces éléments au plan d'urbanisme entre en vigueur le 25 mars 2024.

Cette disposition vise à mobiliser les municipalités dans la lutte contre les îlots de chaleur dans l'amélioration de la qualité de l'air ou l'accès à des espaces verts.

L'équipe d'aménagement et d'urbanisme de la MRC travaillent sur une proposition de modification pour les municipalités. Ces dernières seront contactées dans les prochaines semaines pour effectuer cette modification à leur plan d'urbanisme.

### **6.11 JOURNÉE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES: NOS MILIEUX DE VIE EN ACTION**

Cette journée d'exploration est destinée aux élus, aux conseillers municipaux et aux directions municipales de la Chaudière-Appalaches. C'est une occasion de réseauter tout en visitant des sites et des projets inspirants pour le développement des municipalités et des villes de la région.

L'édition 2024 aura lieu dans la MRC des Appalaches le vendredi 7 juin prochain. Les inscriptions sont en cours. On convient de réserver un transport pour les participants et de le proposer aux participants de la MRC de L'Islet.

### **6.12 PROJETS ÉOLIENS**

Suivi des consultations publiques menées par Kruger pour le projet de Saint-Paul-de-Montminy qui ont eu lieu les 27, 28 et 29 février dernier.

### **6.13 PROJETS RÉGIONAUX**

#### **6.13.1 MODIFICATION À LA COUVERTURE D'ASSURANCE – RETRAIT DE LA CHÈVRE ET LE CHOU**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a réalisé la transition administrative du projet de marché virtuel régional La chèvre et le chou au nouvel organisme à but non lucratif (OBNL) qui a été créé pour prendre le relais;
- CONSIDÉRANT que l'OBNL de La chèvre et le chou a souscrit à ses propres assurances;
- CONSIDÉRANT la demande de l'assureur de la MRC pour le retrait de la couverture d'assurance;

2024-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny demande une mise à jour de sa couverture d'assurance et autorise le retrait de l'assuré additionnel qui était en vigueur au bénéfice de La chèvre et le chou.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.13.2 TRAVERSE SUR LE TRONÇON MONK

2024-03-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise une traverse du Parc linéaire Monk permettant l'accès au lot 5 760 679 et à divers lots au nord du parc linéaire Monk à partir du lot 5 760 718 à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et permettant ainsi un accès au chemin public;

**QUE** les mesures sur le plan de la signalisation et de l'entretien soient prises par le demandeur du droit de passage afin de rendre la traverse sécuritaire tant pour les usagers du parc linéaire que pour les usagers du chemin de traverse.

**ADOPTÉ**

### 6.13.3 TRANSPORT COLLECTIF

2024-03-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la direction générale à déposer au ministère des Transports et de la Mobilité durable un rapport attestant le bilan financier du service de transport des personnes 2023 pour le territoire de la MRC de Montmagny, afin de respecter la convention d'entente pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité.

**ADOPTÉ**

## 7. CORRESPONDANCE

### 7.1 FONDATION RICHELIEU DE MONTMAGNY

Une lettre a été reçue relativement à la confirmation de la Fondation pour la participation financière à un projet en lien avec les écoles primaires des MRC de Montmagny et de l'Islet en lien avec la santé durable.

### 7.2 SCIERIE ST-MICHEL INC.

L'entreprise souhaite développer l'entreprise dans le respect du développement durable de la ressource « bois ».

### 7.3 MAMH OFFRE DE SERVICES AUX MUNICIPALITÉS ET CONSEILS MUNICIPAUX

Lettre du MAMH pour offrir des services d'accompagnement et d'informations auprès des conseils municipaux ainsi qu'à leurs personnels.

## 8. FINANCES

### 8.1 COMPTE DE FÉVRIER 2024

2024-03-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

En p.j., état des revenus et dépenses au 08 mars 2024.

Année 2023 en cours de fermeture, l'état d'avancement sera présenté à la session du 12 mars.

### 8.3 AFFECTATIONS SURPLUS ET RÉSERVES

- CONSIDÉRANT les affectations de surplus et réserves planifiées lors de l'élaboration budgétaire 2023;
- CONSIDÉRANT les besoins et réalisations en 2023 également;

2024-03-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le conseil de la MRC de Montmagny autorise les affectations de surplus et de réserves pour l'exercice 2023 suivantes :

Pour affecter surplus et réserve à l'exercice 2023 conformément			
		DT	CT
59-159-19-000	Surplus rés.mission de recrut.	27 129,00 \$	
03-511-66-004	Appr. surplus Immigration		27 129,00 \$
59-159-30-000	Fonds réservé Cours d'eau	9 040,00 \$	
03-511-46-000	Appr. surplus Cours d'eau		9 040,00 \$
59-131-15-000	Surplus Adm et AMVT	43 052,00 \$	
59-131-60-000	Surplus AMVT	18 848,24 \$	
03-510-10-000	Appr. Surplus ADM		61 900,24 \$
59-131-15-000	Surplus évaluation	54 270,00 \$	
03-511-50-001	Appr. Surplus Évaluation		54 270,00 \$
59-131-15-000	Surplus évaluation	79 689,23 \$	
03-511-50-001	Appr. Surplus Évaluation		79 689,23 \$

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 10. VARIA OUVERT

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-01-31

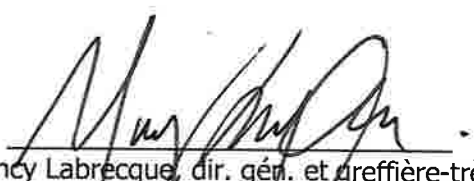
IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS ET M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 20h14.

**ADOPTÉ**

  
Frédéric Jean, préfet

  
Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-très.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny